

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MULHOUSE - 6852 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 04/07/2024 - 4084 - 2014 B 00590 - 803 277 805 - NEW FRIENDS

NEW FRIENDS

**Société par actions simplifiée
au capital de 4.223.000 €**

**2 Rue de la Forêt
68990 HEIMSBRUNN**

803 277 805 RCS MULHOUSE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 12 juin,

Les associés de la société NEWFRIENDS, société par actions simplifiée au capital de 4.223.000 €, ayant son siège social 2 Rue de la Forêt 68990 HEIMSBRUNN et pour numéro unique d'identification le 803 277 805 RCS MULHOUSE (ci-après la « **Société** »), à savoir :

- **M. Philippe AUBERTIN**, propriétaire de 10 actions,
- **La société SAPA**, propriétaire de 116.112 actions,
- **La société FL DEVELOPPEMENT**, propriétaire de 21.097 actions,
- **La société HORSE & Co**, propriétaire de 87.132 actions,
- **La société FAMILY INVESTISSEMENTS**, propriétaire de 26.447 actions,
- **La société CREDIT MUTUEL EQUITY SCR**, propriétaire de 105.540 actions,
- **La société THEVENOT BUSINESS DEVELOPMENT TBD**, propriétaire de 65.962 actions,

Seuls associés de la Société,

Conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts prévoyant que les décisions collectives peuvent aussi s'exprimer dans un acte authentique ou sous seings privés,

Ont pris à l'unanimité les décisions ci-après portant sur :

- Autorisation de substitution de la Société dans les engagements de Cautions Personnelles de M. Fabien THEVENOT en garantie des engagements souscrits par la société RUSTYLE,
- Pouvoir au Président en vue de l'obtention de la décharge complète des engagements de Cautions Personnelles de M. Fabien THEVENOT et de la société THEVENOT BUSINESS DEVELOPMENT TBD,
- Démission de THEVENOT BUSINESS DEVELOPMENT TBD de son mandat de Directeur Général.

PREMIERE DECISION UNANIME

Les associés décident, à l'unanimité, d'autoriser la Société à se substituer dans les engagements de Cautions Personnelles de M. Fabien THEVENOT, en garantie des engagements souscrits par la société RUSTYLE, selon détail suivant :

1. Caution personnelle de **M. Fabien THEVENOT**, selon acte du 22 juin 2022, et jusqu'au 22 juin 2028, pour l'engagement souscrit par la société RUSTYLE envers la banque **SOCIETE GENERALE** au titre d'un crédit à moyen et long terme fixe d'un montant principal de 97.607 €, ledit cautionnement étant limité à **49.500 €** incluant principal, intérêts, frais et accessoires et, si elle est prévue au contrat, l'indemnité de résiliation ou la soulte actuarielle due par le client au titre de l'obligation de garantie.
2. Caution personnelle de **M. Fabien THEVENOT**, selon acte du 5 novembre 2021, et jusqu'au 5 novembre 2028, pour l'engagement souscrit par la société RUSTYLE envers la banque **SOCIETE GENERALE** au titre d'un crédit à moyen et long terme fixe d'un montant principal de 49.829 €, ledit cautionnement étant limité à **31.200 €** incluant principal, intérêts, frais et accessoires et, si elle est prévue au contrat, l'indemnité de résiliation ou la soulte actuarielle due par le client au titre de l'obligation de garantie.
3. Caution personnelle de **M. Fabien THEVENOT**, selon acte du 3 novembre 2021, et jusqu'au 5 décembre 2026, pour l'engagement souscrit par la société RUSTYLE envers la banque **CAISSE D'EPARGNE GRAND EST EUROPE** au titre d'un crédit PME TX FIXE ECH CSTE n°203923G d'un montant principal de 80.000 €, ledit cautionnement étant limité à **18.461,54 €** incluant principal, intérêts, frais et accessoires et, si elle est prévue au contrat, l'indemnité de résiliation ou la soulte actuarielle due par le client au titre de l'obligation de garantie.
4. Caution personnelle de **M. Fabien THEVENOT**, selon acte du 4 juillet 2022, et jusqu'au 5 août 2026, pour l'engagement souscrit par la société RUSTYLE envers la banque **CAISSE D'EPARGNE GRAND EST EUROPE** au titre d'un crédit PME TX FIXE ECH CSTE n°325540G d'un montant principal de 200.000 €, ledit cautionnement étant limité à **38.461,54 €** incluant principal, intérêts, frais et accessoires et, si elle est prévue au contrat, l'indemnité de résiliation ou la soulte actuarielle due par le client au titre de l'obligation de garantie.
5. Caution personnelle de **M. Fabien THEVENOT**, selon acte du 5 mai 2021, et jusqu'au 5 mai 2026, pour l'engagement souscrit par la société RUSTYLE envers la **BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE** au titre d'un prêt n°06013398DE d'un montant principal de 275.000 €, ledit cautionnement étant limité à **55.000 €** incluant principal, intérêts, frais et accessoires et, si elle est prévue au contrat, l'indemnité de résiliation ou la soulte actuarielle due par le client au titre de l'obligation de garantie.
6. Caution personnelle de **M. Fabien THEVENOT**, selon acte du 27 juin 2022, et jusqu'au 27 juin 2026, pour l'engagement souscrit par la société RUSTYLE envers la **BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE** au titre d'un prêt n°06071642DE d'un montant principal de 150.000 €, ledit cautionnement étant limité à **50.000 €** incluant principal, intérêts, frais et accessoires et, si elle est prévue au contrat, l'indemnité de résiliation ou la soulte actuarielle due par le client au titre de l'obligation de garantie.

7. Caution personnelle de **M. Fabien THEVENOT**, selon acte du 18 novembre 2021, et jusqu'au 18 novembre 2026, pour l'engagement souscrit par la société RUSTYLE envers la **BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE** au titre d'un prêt n°06049497DE d'un montant principal de 80.000 €, ledit cautionnement étant limité à **24.000 €** incluant principal, intérêts, frais et accessoires et, si elle est prévue au contrat, l'indemnité de résiliation ou la soulte actuarielle due par le client au titre de l'obligation de garantie.
8. Caution personnelle « tous engagements » de **M. Fabien THEVENOT**, selon acte du 17 août 2018, et jusqu'au 17 août 2028, pour les engagements souscrits par la société RUSTYLE envers la **BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE** au titre :
 - a. d'un crédit par caisse de 100.000 €,
 - b. du prêt n°06049497DE d'un montant principal de 80.000 €, visé au point 7 ci-dessus,
 - c. du prêt n°06071642DE d'un montant principal de 150.000 €, visé au point 6 ci-dessus,
 - d. d'un prêt n°06098137DE d'un montant principal de 200.000 €, à échéance du 18 juillet 2027,ledit cautionnement étant limité à **130.000 €** incluant principal, intérêts, frais et accessoires et, si elle est prévue aux contrats, l'indemnité de résiliation ou la soulte actuarielle due par le client au titre de l'obligation de garantie.

DEUXIEME DECISION UNANIME

Les associés confèrent, à l'unanimité, tous pouvoirs au Président à l'effet d'obtenir la substitution de la Société dans les engagements de Cautions Personnelles de M. Fabien THEVENOT, en garantie des engagements souscrits par la société RUSTYLE, selon détail dans la première décision ci-dessus.

En outre, les associés confèrent, à l'unanimité, tous pouvoirs au Président à l'effet d'obtenir la décharge complète des engagements de Cautions Personnelles de M. Fabien THEVENOT et de la société THEVENOT BUSINESS DEVELOPMENT TBD, à savoir, outre les garanties consenties en faveur de RUSTYLE détaillées dans la première décision ci-dessus, les engagement suivants de la société THEVENOT BUSINESS DEVELOPMENT TBD :

1. Caution personnelle de la société **THEVENOT BUSINESS DEVELOPMENT TBD**, selon acte du 28 septembre 2022, et jusqu'au 15 juin 2029, pour l'engagement souscrit par la société NEW FRIENDS envers la banque **CREDIT MUTUEL – CCM MULHOUSE EUROPE** au titre d'un crédit CDT INVES LBO n°102780300000021226706 d'un montant principal de 1.857.288,04 € (au 31/12/2023), ledit cautionnement étant limité à **85.000 €** incluant principal, intérêts, frais et accessoires et, si elle est prévue au contrat, l'indemnité de résiliation ou la soulte actuarielle due par le client au titre de l'obligation de garantie.
2. Caution personnelle de la société **THEVENOT BUSINESS DEVELOPMENT TBD**, selon acte du 28 septembre 2022, et jusqu'au 5 octobre 2029, pour l'engagement souscrit par la société NEW FRIENDS envers la banque **CAISSE D'EPARGNE GRAND EST EUROPE** au titre d'un crédit PME TX FIXE ECH CSTE n°360882G d'un montant principal de 2.150.000 €, ledit cautionnement étant limité à **85.000 €** incluant principal, intérêts, frais

et accessoires et, si elle est prévue au contrat, l'indemnité de résiliation ou la soulte actuarielle due par le client au titre de l'obligation de garantie.

TROISIEME DECISION UNANIME

Les associés, connaissance prise de la lettre de démission de la société THEVENOT BUSINESS DEVELOPMENT TBD de ses fonctions de Directeur Général de la Société, prennent acte de cette démission avec effet au 31 mai 2024 et décident, à l'unanimité, de décharger la société THEVENOT BUSINESS DEVELOPMENT TBD de l'exécution du préavis de trois (3) mois prévu par les statuts, cette démission prenant en conséquence effet au 31 mai 2024 et ne donnant droit à aucune indemnisation.

* * * * *

De tout ce que dessus, les associés ont établi le présent procès-verbal qu'ils ont signé après lecture.

M. Philippe AUBERTIN : DocuSigned by: SAPA - Philippe AUBERTIN - NEW FRIENDS 3D2299DF765F4F1...	Pour SAPA , M. Philippe AUBERTIN, Président : DocuSigned by: SAPA - Philippe AUBERTIN - NEW FRIENDS 3D2299DF765F4F1...
Pour FAMILY INVESTISSEMENT , Mme Catherine SIMON, Gérante : DocuSigned by: FAMILY INVESTISSEMENT - Catherine SIMON 97B0C3022F8D472...	Pour HORSE & CO , M. Alain CHEVAL, Gérant : DocuSigned by: HORSE & CO - Alain CHEVAL 8333CC281E924AE...
Pour FL DEVELOPPEMENT , M. Frédéric LEVRECHON, Gérant : DocuSigned by: FL DEVELOPPEMENT - Frederic LEVRECHON B42DDCF737194D4...	Pour CREDIT MUTUEL EQUITY SCR , M. Romain PEIFFER : DocuSigned by: Romain PEIFFER DCA1F1F0F75E4CA...
Pour THEVENOT BUSINESS DEVELOPMENT TBD , M. Fabien THEVENOT, Gérant : DocuSigned by: [Signature] FFC46D16EA73478...	